



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 442

14 novembre 2019

Mise à jour économique

Crédit d'impôt pour solidarité : une demi-solution

Avec sa mise à jour économique du 7 novembre, le gouvernement règle en partie le problème des 40 000 personnes à l'aide de dernier recours qui se voient refuser le crédit d'impôt pour solidarité (CIS) parce qu'elles n'ont pas rempli de déclaration de revenus.

À l'avenir, une personne assistée sociale aura droit à une partie du CIS, qu'elle remplisse ou non une déclaration de revenus. Cette partie du crédit s'élève à 292 \$ par année. La personne n'aura cependant pas droit au reste du CIS, qui peut représenter jusqu'à 706 \$ par année. Il est donc important de noter que pour recevoir la totalité du crédit, une personne assistée sociale devra

encore produire une déclaration de revenus.

La tendance accrue à la fiscalisation des mesures d'aide financière prive des milliers de personnes de sommes d'argent plus que nécessaires. Au lieu de s'empêtrer dans des complications administratives, pourquoi ne pas simplifier le système d'assistance sociale et augmenter substantiellement les prestations?

Autres mesures

L'assouplissement des critères d'admissibilité du CIS n'est pas la seule mesure de la mise à jour économique

qui touche les personnes en situation de pauvreté.

Dès janvier 2020, le montant accordé par l'Allocation famille sera le même pour chaque enfant d'un même ménage. Actuellement, l'aide accordée aux familles est plus importante pour le premier enfant et diminue pour les suivants. Le montant maximal sera de 2515 \$ pour chaque enfant de moins de 18 ans et le montant minimal de 1000 \$. Selon le gouvernement, ce sont près de 679 000 familles qui profiteront d'une aide additionnelle de 779 \$ en moyenne dès l'an prochain.

Cartes de Noël 2019

Le casse-tête de la pauvreté

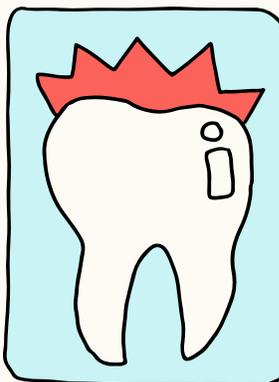
Le Collectif a dévoilé la semaine dernière ses nouvelles cartes de Noël. Au nombre de quatre (tinyurl.com/cartesnoel2019), elles ont été illustrées par Élise Gravel, figure bien connue dans l'univers des livres jeunesse.

On le dit souvent, la pauvreté a de nombreux visages. Les deux précédentes séries de cartes du Collectif mettaient l'accent sur la grande pauvreté qui ne permet pas à ceux et celles qui la vivent de couvrir leurs besoins de base. La série de cette année aborde la pauvreté des familles et des personnes qui, sans être dans la misère noire, ont de la difficulté à arriver. Les cartes mettent ainsi en scène des personnages placés devant des choix déchirants, des personnages

ALLER CHEZ LE DENTISTE



INSCRIRE LE PETIT AU CAMP DE JOUR ?



ÊTRE PAUVRE, C'EST



UN CASSE-TÊTE.



qui doivent renoncer à faire ceci pour pouvoir faire cela.

Volonté politique

La campagne des cartes de Noël du Collectif existe depuis maintenant 7 ans. Cette campagne vise à sensibiliser la population à la réalité de la pauvreté. Elle vise aussi et surtout à rappeler, au moment où la générosité des gens est la plus sollicitée, que la Guignolée et les collectes de nourriture, de jouets et de vêtements chauds, c'est bien, c'est même forcément encore nécessaire, mais que ça ne suffit pas.

Ça ne suffit pas parce que la pauvreté n'a pas des répercussions sur la santé et la dignité des personnes seulement à Noël. Parce que les droits humains n'ont pas à dépendre de la générosité, toujours incertaine. Parce que c'est uniquement avec de la volonté politique qu'on peut combattre la pauvreté de façon efficace et durable.

Distribution

Chaque année, le Collectif envoie ses cartes aux 125 élu.e.s de l'Assemblée nationale. Vous aussi pourriez décider de faire parvenir des cartes aux ministres ou député.e.s de votre choix pour leur rappeler leurs responsabilités en matière de lutte contre la pauvreté, les inégalités et les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Plusieurs groupes profitent par ailleurs de cette campagne pour organiser des activités de distribution à l'entrée d'un centre commercial, au coin de la rue ou devant des bureaux. Les possibilités sont nombreuses, et il ne tient qu'à vous de faire circuler les cartes le plus largement possible!

Pour obtenir des cartes ou apprendre où et quand auront lieu les activités de distribution dans votre coin, contactez votre collectif régional (tinyurl.com/coll-regionaux).

Pannes de courant
Aide financière spéciale

Les personnes assistées sociales peuvent recevoir une aide financière pour compenser la perte de nourriture causée par les pannes de courant au début du mois de novembre. Un montant de 75 \$ par personne, jusqu'à concurrence de 300 \$ par famille, est accordé à ceux et celles qui ont été privé.e.s d'électricité pendant plus de 24 heures. Les personnes qui veulent demander cette aide doivent se présenter, munies d'une pièce d'identité avec adresse, dans un centre local d'emploi ou un bureau de Services Québec **avant le 29 novembre prochain.**



Des rencontres enrichissantes

La tournée de consultation du Collectif se poursuit sans relâche! En l'espace d'un mois, le Collectif a été de passage dans les régions du Saguenay, des Îles-de-la-Madeleine et de la Mauricie. Plusieurs témoignages poignants ont été livrés pendant les ateliers. Et des choses très intéressantes ont été dites sur l'exclusion sociale et la sortie de la pauvreté.

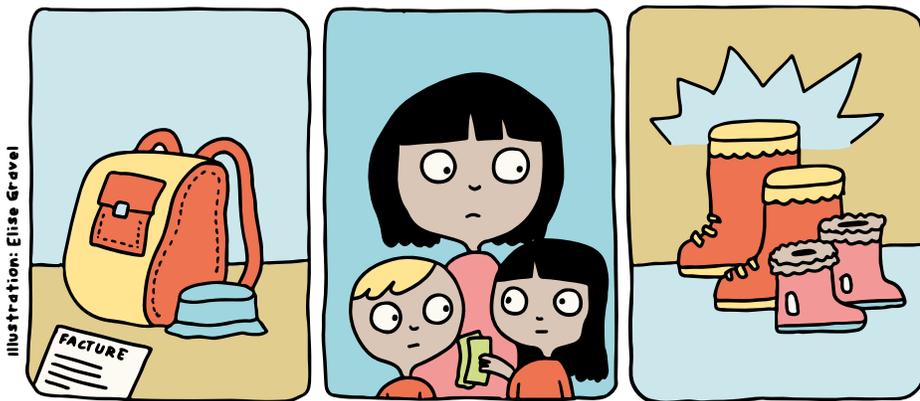
Vous aimeriez que votre groupe participe à la consultation? Appelez au Collectif et demandez à parler à Alexandra. Le calendrier se remplit de jour en jour, mais il reste encore de la place!

www.RASSEMBLONS.ca

PAYER LA SORTIE SCOLAIRE
DES ENFANTS



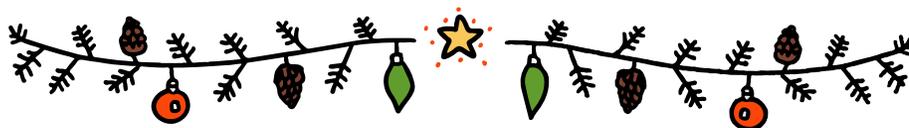
REEMPLACER LEURS BOTTES
D'HIVER ?



ÊTRE PAUVRE, C'EST



UN CASSE-TÊTE.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca